

**République Française**

**LE PRESIDENT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 25 janvier 2010 ;

**ARRETE**

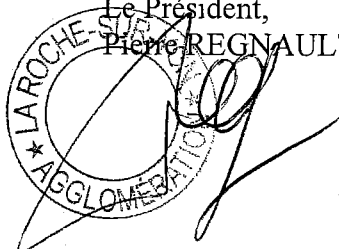
**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2010 :

Nom	Prénom
AVIDE	Arlette

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera envoyée au Centre de Gestion, affichée et notifiée à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 1<sup>er</sup> février 2010

Le Président,  
Pierre REGNAULT



Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Notifié le :

Signature de l'agent :